

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 474 portant délégation des pouvoirs gubernatoriaux à l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti, relativement: à une action en justice.

n° 474

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 482 du 6 mai 1940 fixant les modalités des locations-ventes et des locations des immeubles sis à Djibouti et appartenant à la colonie, situés en bordure dû boulevard De Gaulle

Vu la nécessité de soutenir une action en expulsion comme le sieur Abdi Eguë, locataire d'un des immeubles susdits,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. —M. l'administrateur, commandant ce cercle, est désigné pour ester en justice en notre nom contre le sieur Abdi Eguë, avec faculté de subdélégation. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.